

Communiqué de presse

Du 4 août 2010

Au-delà des paroles sécuritaires... des actes humains et dignes!

Pas d'expulsions du terrain ni du pays.
Rétablissement des droits sociaux.

Nous nous élevons contre les déclarations, de ces derniers jours du Président de la République faisant cyniquement l'amalgame entre délinquance et immigration et désignant à la vindicte populaire certaines populations, transformées en boucs émissaires, notamment les Roms.

Les Roms roumains et bulgares sont citoyens européens et bénéficient à ce titre de la liberté de circulation en France. Mais en 2007, lors de l'entrée de la Roumanie et de la Bulgarie au sein de l'Union Européenne, le gouvernement français, contrairement à d'autres pays, a imposé des mesures transitoires excluant leurs ressortissants du marché de l'emploi, et par conséquent, le plus souvent, également des prestations sociales.

Localement, qu'en est il ?

Les familles Roms de la plaine de Triel-Chanteloup vivent en France depuis plusieurs années, pour certaines depuis plus de 6 ans. Elles demandent simplement à travailler et à vivre décemment et en bonne intelligence avec tout le monde.

Elles sont venues parce qu'en Roumanie les Roms sont fortement discriminés et souffrent du dénuement et de la faim. Des parents expriment cet espoir ainsi : « Nous sommes venus en France pour pouvoir manger et scolariser nos enfants. ».

Sédentaires, ces familles désirent s'installer, vivre et travailler dignement dans les Yvelines où il peut faire bon vivre.

Ne pouvant travailler légalement et ne percevant presque aucune aide sociale, elles sont contraintes de vivre dans des caravanes plus ou moins délabrées dans la plaine parce que c'est la seule solution actuellement.

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Yvelines continue de refuser à ces familles les allocations familiales, en exigeant toujours plus de justificatifs, impossibles à fournir. Pourtant dans d'autres départements des familles roms, en situation comparable perçoivent les allocations familiales. Les CAF de certains départements ont même été condamnées à les attribuer par le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale.

Aujourd'hui, ces familles ont peur. Elles craignent de voir la police détruire les caravanes au petit matin, les expulser, et leurs enfants ne pas pouvoir reprendre l'école à la rentrée, alors que certains sont inscrits depuis 3 ans et suivent une scolarité régulière et prometteuse.

Nous demandons, avec l'ensemble des associations, organisations et collectifs, l'abrogation des mesures transitoires qui restreignent l'accès à l'emploi et aux prestations sociales pour les roumains et bulgares.

Localement, nous demandons officiellement qu'un processus concret s'engage entre les pouvoirs publics, les collectivités territoriales, les familles et le collectif de soutien suite à la visite effectuée sur le terrain par Madame la Préfète, Monsieur le Sous-Préfet et les Maires de Chanteloup et de Triel, le 21 juillet dernier.

Régler la situation de ces familles courageuses et volontaires est possible. Il suffit d'en avoir la volonté. Il suffit d'avoir un comportement et des engagements humains et dignes. Nous avons contacté la Sous Préfecture en ce sens. Avec les familles nous attendons rapidement des actes concrets et porteurs d'espoirs et non de désespoirs.

Dans l'attente d'une résolution globale de la situation, nous exigeons, avec les associations et organisations qui constituent et soutiennent le collectif, que :

- l'engagement pris lors de la visite d'installer des bennes à ordures soit réalisé sans attendre,
- le terrain soit viabilisé de façon transitoire (eau, électricité et accès notamment), jusqu'au relogement définitif des familles.
- la garantie d'aucune expulsion, tant du terrain que du pays, soit apportée,
- la scolarisation des enfants soit effective et facilitée, notamment en ce qui concerne les transports scolaires et la cantine, comme le stipule la loi,
- les allocations familiales et prestations sociales soient attribuées aux familles,
- soient régularisés les adultes pouvant l'être dès maintenant.

Tout retard ou expulsion ne ferait qu'amplifier la précarité et la fragilité des familles et des enfants, sans régler leurs situations et serait lourd de conséquences.

Contact :

Yasmin Melet 06 87 06 49 30

Annick Omond **06 80 43 89 75**

Gilles Sert 06 73 39 14 96

romyvelines@hotmail.fr